

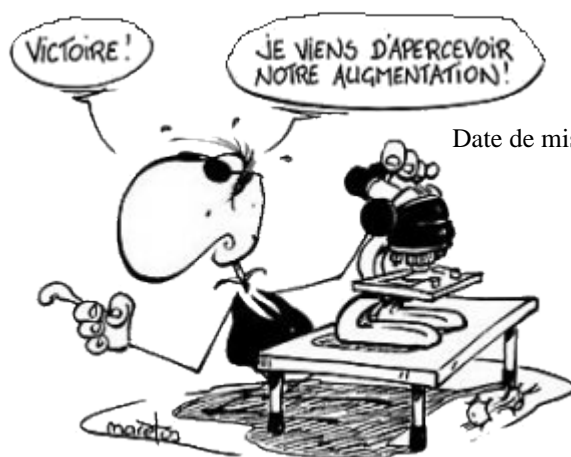


Extrait du SNUipp-FSU 47

<http://47.snuipp.fr/spip.php?article4846>

Intégration dans la Hors Classe 2018

- Paritarisme - La Hors Classe -



Date de mise en ligne : jeudi 19 juillet 2018

Description :

Les résultats de la CAPD du 28 juin, et le ratio 2018.

SNUipp-FSU 47

Le 19 juillet, l'administration communique enfin le ratio des promu-es : 13,20 % des promouvables.

Concrètement, la collègue qui avait été placée en liste complémentaire par la CAPD le 28 juin intègre donc la hors classe.

Les tableaux ci-dessous sont actualisés.

[sommaire]

63 collègues promu-es au grade de la hors classe

En CAPD, nous avons demandé :

- à ce que les collègues ayant une ancienneté élevée soient intégré-es dans la hors classe avant leur départ à la retraite : leur avis devra être porté à « Excellent ».
- que pour les ex-aequo, ce soit l'AGS qui départage. Nous parlons de l'AGS « totale », pas seulement celle du corps des PE.
- des « explications » pour les refus d'intégration.

L'IA n'a pas bougé ses avis d'un iota :

- Aucun-e promu-e depuis le 9e échelon.
- 4 collègues se voient notifier un refus d'intégration dans la hors classe.
- 20 collègues ayant 30 ans ou plus d'AGS ne sont pas promu-es. Alors que pour certain-es, la date de départ à la retraite approche...

Il est vrai que l'IA ne tient compte que de l'ancienneté dans le corps des professeurs d'école : celles et ceux qui ont commencé dans le corps des instituteurs voient donc une partie de leur carrière « effacée »...

La proportion femmes/hommes des promu-es reprend celle de la profession :

- 79% de femmes promues
- 21% d'hommes promus

Les postes occupés par les promu-es sont, pour 60%, des enseignant-es « ordinaires ». Cela est dû au fait que la fonction exercée n'est plus un critère de bonification.

La liste des collègues intégré-es dans la hors classe, s'établit donc ainsi :

NOM Prénom	NOM Prénom	NOM Prénom
AJAGAMELLE NATHALIE	GLEYE JEAN-CHRISTOPHE	PAULET ISABELLE
ANDRIEUX VINCENT	GOUGET CHRISTINE	PINAUD BERNADETTE
ARAMBURU PATRICIA	HERNANDEZ JEAN MICHEL	RECHOU MAUD

AZZOUG NADIA	IRATCHET NICOLE	RENAULT EVELYNE
BABOULENNE DESCOMPS CLAIRE	LECLERC BERTRAND	RICOT SOPHIE
BARJOU SUIRE SANDRINE	LEMAITRE VERONIQUE	RISI GUYLENE
BROUILLET CAROLINE	LEVEILLE CATHERINE	RISI-FOURCADE SYLVIE
BROUILLET CHRISTINE	MALET YVES	RONGIERAS GHISLAINE
BRUNELLIERE SYLVIE	MALGARINI CHRISTINE	ROUBY TRIPODI DIANE
CAMPAN SANDRINE	MARQUET FREDERIC	SALMOIRAGHI SYLVIE
CAVERO PIERRE	MATTIOLO JEAN FRANCOIS	SAMANIEGO CATHERINE
CHANTSZA-BERNIES SANDRINE	MICHEL REGINE	SANDEZ TOURNUT FRANCISCA
CORNU CATHERINE	MIREMONT DAVID	SIMONCELLO CLAUDINE
COULONGES MAYLIS	MOISON VERONIQUE	TAZI CHIBI ABDOU
DABOS CHRISTOPHE	MONDIN NADIA	TEISSIER EVELYNE
DUBREUIL CATHERINE	MORALES NATHALIE	TEXEIRA MARTINE
DUMOULIN CATHERINE	MOULIGNE FABIENNE	THUILLIER SANDRINE
DUPIOL BEATRICE	NICOLET CATHERINE	TONON ANNICK
ELHIAUTOUT AT CORINNE	NOBLET JEAN-CHRISTOPHE	TRENTIN CECCHIN MICHELE
GAZEAU BALDI LAURENCE	ODEN NELLY	VAN DE ZANDE-LUCAS NATHALIE
GIRARD FREDERIC	PALLAVIDINO ANNE	VRECH MYRIAM

Les statistiques

	Promouvables	Promu-es
PE au 9e échelon	135	0
PE au 10e échelon	286	29
PE au 11e échelon	57	34
TOTAL	478	63

- 63 promotions ; soit un ratio de 13,18% par rapport au nombre de promouvables.
En 2017, le ratio était de 6% (sur un volume de 1095 promouvables)
- 29 promotions depuis le 10e échelon ; soit 46,03% des promu-es.
En 2017, 38% de promotions depuis le 10e échelon.
- 34 promotions depuis le 11e échelon ; soit 54,84% des promu-es.
En 2017, 62% de promotions depuis le 11e échelon.

En sachant qu'en 2017 le ratio national avait été fixé par le ministère à 5,5%, et que les recteurs l'adaptèrent en fonction de la proportion de collègues au 11e échelon : ce qui explique le « surtaux » pour le Lot-et-Garonne. Si le taux de 5,5% avait été appliqué réellement, ce ne sont que 61 collègues qui auraient été promu-es. Autant dire que malgré l'augmentation du taux cette année, en valeur réelle c'est le même volume de collègues promu-es que l'an dernier.

À ce rythme là, il faudra plusieurs années pour parvenir à ce que la carrière des professeurs d'école puisse se dérouler sur au moins deux grades : classe normale et hors classe.

Mais il n'y a pas la baisse catastrophique annoncée encore récemment par certains...

Les « avis » :

- L'IA ne corrige que les avis de « très satisfaisant » à « Excellent » lui permettant de faire le tri.
- Un seul collègue ayant un avis « Satisfaisant » est promu.

	Avis IEN - Promouvables	Avis IA - Promouvables	Appréciations des promu-es								
	A c.	S	TS	A c.	S	TS	Exc	S	TS	Exc	
PE au 9e échelon	4	59	71	4	59	46	25	0	0	0	
PE au 10e échelon	6	110	169	6	110	88	81	0	0	29	
PE au 11e échelon	2	19	34	2	19	15	19	1	14	19	
TOTAL	12	188	274	12	188	149	125	1	14	48	
A c. : A consolider ; S : Satisfaisant ; TS : Très satisfaisant ; Exc : Excellent											

Les barèmes :

- Aucun barème supérieur à 200 : l'ancienneté maximale des collègues au 11e échelon est de 1 an.
- Tou-tes les collègues ayant un barème compris entre 180 et 200 sont promu-es.
- Certains barèmes à 170 pts ne sont pas retenus. La raison tient à l'équilibre femmes/hommes qu'il faut respecter : 80% de femmes et 20% d'hommes.
- Barème promu le plus bas : 160.

Barèmes	Promouvables	Promu-es

200	9	9
190	10	10
180	6	6
170	39	35
160	38	3
150	50	0

Ça coïncide du côté du calendrier, de l'avis des IEN et de la publication du « ratio ».

La note de service du 19 février 2018 stipulait que les CAPD devaient se tenir avant le 31 mai. C'est la raison pour laquelle l'IA avait placé cette CAPD le 23 mai.

À quelques jours de cette date, aucun ratio d'intégration n'était connu, ni nationalement, ni académiquement, ni départementalement.

C'est la raison pour laquelle nous avons indiqué à l'IA que nous ne pourrions siéger dans une CAPD qui n'aurait pas de sens.

La même chose s'est passée dans tous les autres départements.

L'IA a alors décalé cette CAPD au 28 juin après-midi.

À trois semaines de cette date, le ministère n'a toujours pas fait connaître le ratio d'intégration dans la hors classe...

Du côté de l'avis des IEN, bon nombre de collègues sont surpris (sic !) par ce qui a été indiqué.

Les trois appréciations possibles des avis émis, « très satisfaisant », « satisfaisant » et « à consolider », sont lourdes de sens car elles renvoient à la reconnaissance de l'institution sur l'exercice du métier.

Cette diversité d'avis (basés sur des rapports d'inspection plus ou moins anciens comme sur une connaissance plus ou moins réelle des enseignants) engendre de profonds sentiments d'injustice pour de nombreux collègues. De surcroît ces avis ont un caractère pérenne (ce qui est aberrant !) et figent l'appréciation portée sur les enseignants.

Nous engageons les collègues qui contestent leur avis à faire un courrier à leur IEN et à nous en transmettre une copie.